

Les Banques alimentaires du Québec

Rapport financier

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Contributions – Banques alimentaires Canada	15
Annexe B - Contributions – Gouvernement du Québec	15
Annexe C - Frais d'administration	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les Banques alimentaires du Québec,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Les Banques alimentaires du Québec** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant le montant des dons redistribués sous forme de produits alimentaires et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés au montant de dons redistribués sous forme de produits alimentaires pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022. Nous exprimons par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 en raison des incidences possibles de ces limitations de l'étendue des travaux au niveau des produits sous forme de dons et des dons redistribués sous forme de produits alimentaires.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

Montréal (Québec)

Le 6 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131058

Les Banques alimentaires du Québec

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2023

4

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dons redistribués sous forme de produits alimentaires	<u>57 219 733</u> \$	<u>76 129 495</u> \$
Produits		
Contributions – Banques alimentaires Canada (annexe A)	6 473 778 \$	4 945 205 \$
Contributions – Gouvernement du Québec (annexe B)	10 932 035	1 557 896
Dons corporatifs	4 734 824	3 609 172
Dons corporatifs – Campagne majeure	1 615 400	1 669 000
Dons de particuliers	414 417	264 116
Programme de récupération en supermarchés	170 193	244 526
Revenus d'intérêts	176 163	13 823
Amortissement des apports reportés afférents à l'immobilisation incorporelle	<u>105 468</u>	<u>54 118</u>
	<u>24 622 278</u>	<u>12 357 856</u>
Coût des projets		
Salaires et charges sociales	522 148	393 609
Achat de denrées alimentaires	14 799 178	3 147 274
Frais de gestion du partage alimentaire	219 291	166 470
Transport et entreposage	204 790	67 185
Allocations de la contribution du programme d'infrastructures	2 214 733	1 037 973
Redistribution des dons corporatifs	3 746 630	4 316 618
Redistribution des dons corporatifs – Campagne majeure	1 520 167	1 611 384
Redistribution des dons corporatifs et subventions – COVID-19	-	968 764
Redistribution de dons des particuliers	340 261	211 293
Redistribution du programme d'allocation logement	4 600	-
Formation hygiène et salubrité	24 381	26 538
Formation des membres	26 848	31 652
Les Cuisines Solidaires	-	1 186
Programme de récupération en supermarchés – Matériel	21 398	55 782
Récolte communautaire Québec – Moissonneurs Solidaires	64 959	83 700
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	<u>158 033</u>	<u>96 575</u>
	<u>23 867 417</u>	<u>12 216 003</u>
Excédent des produits sur le coût des projets	754 861	141 853
Charges		
Frais d'administration (annexe C)	<u>534 106</u>	<u>383 580</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>220 755</u> \$	<u>(241 727)</u> \$

Les Banques alimentaires du Québec

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023

5

Affectations internes (note 13)

	Achat de denrées	Fonds d'innovation	Projets stratégiques	Aide aux membres	Réserve d'opérations	Non affecté	2023 Total	2022 Total
Solde au début	- \$	- \$	- \$	700 000 \$	300 000 \$	1 907 331 \$	2 907 331 \$	3 149 058 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	(69 400)	-	-	290 155	220 755	(241 727)
Affectations internes (note 13)	700 000	80 000	88 000	-	-	(868 000)	-	-
Solde à la fin	<u>700 000 \$</u>	<u>80 000 \$</u>	<u>18 600 \$</u>	<u>700 000 \$</u>	<u>300 000 \$</u>	<u>1 329 486 \$</u>	<u>3 128 086 \$</u>	<u>2 907 331 \$</u>

Les Banques alimentaires du Québec

Situation financière

31 mars 2023

6

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actif à court terme		
Encaisse	1 372 731 \$	2 729 210 \$
Encaisse portant intérêt, taux de 3 % (au 31 mars 2023)	4 527 485	9 446 826
Dépôt à terme échu au cours de l'exercice	-	13 657
Certificat de placement garanti, taux de 4,65 %, échéant en avril 2023	2 065 000	-
Débiteurs (note 3)	556 487	699 022
Frais payés d'avance	-	2 017
	<u>8 521 703</u>	<u>12 890 732</u>
Immobilisation corporelle (note 4)	1 231	-
Immobilisation incorporelle (note 5)	<u>191 081</u>	<u>191 834</u>
	<u>192 312</u>	<u>191 834</u>
Total de l'actif	<u><u>8 714 015</u></u> \$	<u><u>13 082 566</u></u> \$
Passif à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 6)	2 629 253 \$	303 621 \$
Dons à redistribuer (note 7)	253 513	1 146 763
Apports reportés afférents à des projets spécifiques (note 8)	139 263	129 781
Apports reportés – Programme d'infrastructures (note 9)	2 408 628	1 897 300
Apports reportés – Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire (note 10)	-	6 446 930
	<u>5 430 657</u>	<u>9 924 395</u>
Apports reportés afférents à l'immobilisation incorporelle (note 11)	<u>155 272</u>	<u>250 840</u>
Total du passif	<u><u>5 585 929</u></u>	<u><u>10 175 235</u></u>
Actif net		
Affectations internes (note 13)		
Achats de denrées	700 000	-
Fonds d'innovation	80 000	-
Projets stratégiques	18 600	-
Aide aux membres	700 000	700 000
Réserve d'opérations	300 000	300 000
Non affecté	<u>1 329 486</u>	<u>1 907 331</u>
	<u>3 128 086</u>	<u>2 907 331</u>
Total du passif et de l'actif net	<u><u>8 714 015</u></u> \$	<u><u>13 082 566</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Les Banques alimentaires du Québec

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023

7

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	220 755 \$	(241 727) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Intérêts réinvestis	-	(34)
Amortissement de l'immobilisation corporelle	246	476
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	158 033	96 575
Apports reportés constatés à titre de produits	(187 719)	(184 429)
Apports reportés – COVID-19 constatés à titre de produits	-	(49 200)
Apports reportés afférents à l'immobilisation incorporelle constatés à titre de produits	(105 468)	(54 118)
Apports reportés – Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire constatés à titre de produits	(6 446 930)	(3 147 274)
Apports reportés – Programme d'infrastructures constatés à titre de produits	<u>(2 488 672)</u>	<u>(1 102 700)</u>
	(8 849 755)	(4 682 431)
Encaissement des apports reportés	3 207 101	13 036 077
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 16)	<u>1 576 934</u>	<u>(1 400 369)</u>
	<u>(4 065 720)</u>	<u>6 953 277</u>
Activités d'investissement		
Encaissement du dépôt à terme	13 657	-
Acquisition de l'immobilisation corporelle	(1 477)	-
Acquisition de l'immobilisation incorporelle	<u>(157 280)</u>	<u>(76 276)</u>
	<u>(145 100)</u>	<u>(76 276)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 210 820)	6 877 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>12 176 036</u>	<u>5 299 035</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>7 965 216 \$</u>	<u>12 176 036 \$</u>
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	1 372 731 \$	2 729 210 \$
Encaisse portant intérêt, taux de 3 % (au 31 mars 2023)	4 527 485	9 446 826
Certificat de placement garanti	<u>2 065 000</u>	-
	<u>7 965 216 \$</u>	<u>12 176 036 \$</u>

Les Banques alimentaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2023

8

1. Constitution et nature des activités

Les Banques alimentaires du Québec est une personne morale, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, qui a, entre autres, pour mission de représenter et soutenir ses membres afin de nourrir adéquatement toutes les personnes en situation de pauvreté qui font appel aux organismes d'aide alimentaire dans toutes les régions du Québec. L'Organisme regroupe des banques alimentaires, des membres Moisson et d'autres organismes d'aide alimentaire au Québec. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, Les Banques alimentaires du Québec peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

L'Organisme applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des apports et des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (contributions, dons et Programme de récupération en supermarchés). Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Dons redistribués sous forme de produits alimentaires

L'Organisme reçoit des dons sous forme de produits alimentaires. Il évalue la juste valeur de ces dons en se basant sur l'indice des prix à la consommation.

L'Organisme reçoit et redistribue également des denrées provenant des surplus d'entreprises dans le secteur de l'alimentation et à l'aide de son outil, la Plateforme de partage qui permet un arrimage entre les surplus de denrées disponibles dans l'industrie alimentaire du Québec avec les besoins des membres (banques alimentaires et les membres Moisson à travers le Québec).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée de l'encaisse, de l'encaisse portant intérêt et du certificat de placement garanti dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisation corporelle

Le matériel informatique est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Immobilisation incorporelle

La Plateforme de partage est comptabilisée au coût et est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Les Banques alimentaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2023

9

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Apports reportés afférents à l'immobilisation incorporelle

Les montants reçus affectés spécifiquement pour le développement de l'immobilisation incorporelle sont enregistrés comme apports reportés afférents à l'immobilisation incorporelle et amortis selon la durée de vie utile de l'immobilisation incorporelle correspondante.

Instruments financiers

Évaluation

L'Organisme évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers se composent de l'encaisse, de l'encaisse portant intérêt, du certificat de placement garanti, des dons à recevoir, des subventions à recevoir et des sommes à recevoir.

Les passifs financiers se composent des comptes fournisseurs et charges à payer et des dons à redistribuer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie utile des immobilisations et la juste valeur des dons sous forme de produits alimentaires. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les Banques alimentaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2023

10

3. Débiteurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dons corporatifs à recevoir – Campagne majeure	64 000 \$	287 000 \$
Dons corporatifs à recevoir	111 569	227 753
Subventions à recevoir	205 000	12 620
Sommes à recevoir	150 372	153 761
Taxes de vente à recouvrer	<u>25 546</u>	<u>17 888</u>
	<u>556 487</u> \$	<u>699 022</u> \$

4. Immobilisation corporelle

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	<u>5 521</u> \$	<u>4 290</u> \$	<u>1 231</u> \$
			<u>Néant</u> \$

5. Immobilisation incorporelle

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Plateforme de partage	<u>505 379</u> \$	<u>314 298</u> \$	<u>191 081</u> \$
			<u>191 834</u> \$

6. Crédoiteurs et charges à payer

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 566 816 \$	263 150 \$
Salaires et vacances à payer	<u>62 437</u>	<u>40 471</u>
	<u>2 629 253</u> \$	<u>303 621</u> \$

Les Banques alimentaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2023

11

7. Dons à redistribuer

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dons corporatifs	127 050 \$	494 797 \$
Dons corporatifs – Campagne majeure	113 780	651 966
Dons de particuliers à redistribuer	<u>12 683</u>	<u>-</u>
	<u>253 513 \$</u>	<u>1 146 763 \$</u>

8. Apports reportés afférents à des projets spécifiques

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Récolte commu- nautaire Québec	Formation en hygiène et salubrité	Formation des membres	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	- \$	102 933 \$	26 848 \$	129 781 \$	69 060 \$
Apports de l'exercice	128 200	69 000	-	197 201	245 150
Apports constatés à titre de produits	<u>(128 200)</u>	<u>(32 670)</u>	<u>(26 848)</u>	<u>(187 719)</u>	<u>(184 429)</u>
Solde à la fin	<u>Néant \$</u>	<u>139 263 \$</u>	<u>Néant \$</u>	<u>139 263 \$</u>	<u>129 781 \$</u>

9. Apports reportés – Programme d'infrastructures

Les apports reportés – Programme d'infrastructures sont destinés à Les Banques alimentaires du Québec et ses membres afin de leur permettre d'améliorer les infrastructures d'entreposage de denrées du réseau.

Les variations survenues dans le solde des apports sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	1 897 300 \$	-
Apports de l'exercice	3 000 000	3 000 000
Apports constatés à titre de produits	<u>(2 488 672)</u>	<u>(1 102 700)</u>
Solde à la fin	<u>2 408 628 \$</u>	<u>1 897 300 \$</u>

Les Banques alimentaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2023

12

10. Apports reportés – Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire

Les apports reportés – Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire sont destinés à faciliter l'accès à des aliments sains et nutritifs pour les populations à risque.

Les variations survenues dans le solde des apports sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	6 446 930 \$	-
Apports de l'exercice	-	9 594 204
Apports constatés à titre de produits	<u>(6 446 930)</u>	<u>(3 147 274)</u>
Solde à la fin	<u>Néant</u> \$	<u>6 446 930</u> \$

11. Apports reportés afférents à l'immobilisation incorporelle

Système de gestion des denrées en temps réel

Les apports se rapportent au développement et à l'implantation de la Plateforme de partage qui est destinée à établir des liens durables avec l'industrie agroalimentaire dans le but de faciliter et d'augmenter l'accès aux membres de son réseau à des denrées de première nécessité pendant toute l'année.

Le développement de cette plateforme représente la phase II du projet de la Plateforme de partage.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	250 840 \$	108 235 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	9 900	196 723
Amortissement de l'exercice	<u>(105 468)</u>	<u>(54 118)</u>
Solde à la fin	<u>155 272</u> \$	<u>250 840</u> \$

Au cours de l'exercice, Les Banques alimentaires du Québec a comptabilisé des apports de 9 900 \$ du Fonds d'action québécois pour le développement durable pour l'élaboration de pratiques écoresponsables à même la Plateforme de partage.

12. Programme de soutien aux organismes communautaires

Les sommes reçues dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) proviennent du ministère de la Santé et des Services sociaux et sont composées d'un montant de 101 974 \$ (99 100 \$ en 2022) pour le soutien de la mission globale de l'organisme et d'un montant de 167 206 \$ (162 494 \$ en 2022) pour le financement d'activités spécifiques.

Les Banques alimentaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2023

13

13. Affectations internes

Achat de denrées

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de réserver un montant de 700 000\$ afin d'acheter des denrées alimentaires ou des cartes cadeaux des grandes chaînes d'alimentation et de payer les coûts de transports et d'entreposage afférents à ces achats.

Réserve fonds d'innovation

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de réserver un montant de 80 000\$ pour un fonds d'innovation qui servira à réaliser des projets innovants dans notre réseau.

Projets stratégiques

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de réserver un montant de 88 000 \$ pour réaliser trois projets stratégiques soit le développement de la plateforme de gestion des denrées, la création d'un espace donateurs sur le site Web et acquisition et l'implantation d'un CRM pour les donateurs.

Aide aux membres

Le conseil d'administration a décidé de réserver un montant de 700 000 \$ afin d'être en mesure de répondre à des demandes ponctuelles de membres en difficultés financières.

Réserve d'opérations

Le conseil d'administration a décidé de réserver un montant de 300 000 \$ pour se constituer une réserve d'opérations.

14. Engagement contractuel

L'engagement pris par l'Organisme en vertu d'un bail échéant en avril 2024 pour les locaux qu'il occupe, totalise 27 849 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	25 707 \$
2025	2 142 \$

15. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 mars 2023.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé principalement au risque de taux d'intérêt.

Les Banques alimentaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2023

14

15. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (certificat de placement garanti) qui assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable (encaisse portant intérêt) à un risque de flux de trésorerie.

16. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Débiteurs	142 535 \$	(267 278) \$
Frais payés d'avance	2 017	63
Créditeurs et charges à payer	2 325 632	78 252
Dons à redistribuer	<u>(893 250)</u>	<u>(1 211 406)</u>
	<u>1 576 934 \$</u>	<u>(1 400 369) \$</u>

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

Les Banques alimentaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

15

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Annexe A		
Contributions – Banques alimentaires Canada		
Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire	6 446 930 \$	3 147 274 \$
Dons	-	1 774 829
Fonds pour la formation des membres	<u>26 848</u>	<u>23 102</u>
	<u><u>6 473 778</u></u> \$	<u><u>4 945 205</u></u> \$

Annexe B

Contributions – Gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation		
Programme d'infrastructures	2 488 672 \$	1 102 700 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)		
Programme de soutien aux organismes communautaires	269 180	261 594
Programme de soutien aux organismes communautaires – Achats de denrées	5 000 000	-
Récolte communautaire Québec	128 200	126 200
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale		
Fonds québécois d'initiatives sociales – Achats de denrées	3 000 000	-
Fonds québécois d'initiatives sociales – Formation en hygiène et salubrité	32 670	35 127
Emploi Québec		
Soutien en gestion des ressources humaines	8 713	23 725
Coaching-développement en habiletés de gestion	-	8 550
Société d'habitation du Québec – Programme d'allocation logement	<u>4 600</u>	<u>-</u>
	<u><u>10 932 035</u></u> \$	<u><u>1 557 896</u></u> \$

Les Banques alimentaires du Québec

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

16

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Annexe C		
Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	152 666 \$	111 472 \$
Honoraires professionnels	60 214	123 870
Communications	182 009	65 497
Frais de bureau	25 388	25 098
Loyer	26 101	25 982
Frais de recrutement	5 374	14 975
Formation	1 827	819
Télécommunications	8 515	6 493
Frais de réunion	32 389	-
Frais de représentation et déplacement	18 840	5 401
Cotisations et associations	4 902	250
Frais de gestion de portefeuille	11 210	-
Frais de banque	4 425	3 247
Amortissement de l'immobilisation corporelle	<u>246</u>	<u>476</u>
	<u><u>534 106</u></u> \$	<u><u>383 580</u></u> \$

